

Formalités douanières, transport de marchandises Hongrie

Les documents suivants sont exigés :

Pour le transporteur

- autorisation délivrée sur la base d'un accord bilatéral, autorisation CEMT ou licence communautaire ou certificat en relation avec le transport pour compte propre;
- autorisation pour transports ADR (dans le cas du transport de marchandises dangereuses).

Pour le chauffeur

- passeport, ou carte d'identité (pour les ressortissants des pays membres de l'UE);
- les chauffeurs professionnels de certains pays doivent être en possession d'un visa;
- permis de conduire national ou international;
- feuilles d'enregistrement AETR (disques du tachygraphe);
- certificat d'emploi;
- certificat de formation ADR (dans le cas du transport de marchandises dangereuses).

Pour le véhicule

- permis de circulation;
- carte verte internationale d'assurance, ou police d'assurance responsabilité civile;
- certificat du contrôle technique (pour certain pays);
- sigle indiquant le pays d'origine du véhicule;
- certificat d'agrément ADR;
- attestation de conformité ATP;
- dans le cas d'un véhicule en location, copie du contrat ou du justificatif de location.

Pour le transport

- lettre de voiture internationale CMR (à l'exclusion du transport pour compte propre);
- document T ou carnet TIR (ou autre garantie douanière);
- bordereau de chargement (groupage);
- document de transport ADR, déclaration de l'expéditeur, consignes de sécurité ADR;
- certificat d'emportage du conteneur (ADR);
- document pour le transport transfrontalier de déchets.

Source: ATRH, mai 2004